Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Quand le Musée Angladon joue son avenir



À Avignon, le Musée Angladon – Collection Jacques Doucet aborde 2026 comme une année de transition : pas d'exposition estivale, mais une programmation 'maison' foisonnante et, surtout, l'ouverture d'un chantier stratégique. En toile de fond, une contrainte juridique héritée du legs des fondateurs et une équation financière jugée intenable à moyen terme. La Fondation Angladon-Dubrujeaud, reconnue d'utilité publique, va saisir le Tribunal judiciaire d'Avignon pour assouplir les charges successorales : pouvoir prêter des œuvres à l'étranger et, en dernier recours seulement, obtenir l'autorisation de céder une pièce majeure.

Le musée fêtera ses 30 ans à l'automne 2026, trois décennies après son ouverture au public (15 novembre 1996). Pour Lauren Laz, directrice du musée Angladon, l'anniversaire a valeur de signal : « 30 ans, c'est un peu l'heure du bilan », dit-elle, avant d'assumer l'idée d'une transition à construire plutôt que subie. Philippe Lechat, président de la Fondation depuis 2025, résume la philosophie de l'année : anticiper. « C'est un peu mon origine professionnelle : anticiper les problèmes avant qu'ils arrivent sur la table », confie-t-il, en justifiant la procédure à venir.

Le 'nœud' du testament : protéger la collection… sans l'enfermer

Le Musée Angladon est né d'un geste patrimonial très encadré : la collection et l'hôtel particulier des fondateurs, héritiers de Jacques Doucet, ont été pensés pour rester un ensemble cohérent, préservé et transmis. Mais ces garde-fous deviennent aujourd'hui des verrous. Philippe Lechat rappelle deux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

interdictions : « les œuvres ne devaient pas sortir de France » et « aucun bien légué ne devait être vendu ». D'où la demande, auprès du Tribunal judiciaire d'Avignon, de révision des charges : obtenir la possibilité de faire voyager des œuvres à l'international et, si nécessaire, de lever ponctuellement l'inaliénabilité. L'enjeu n'est pas seulement administratif : « prêter, c'est exister dans le calendrier des grandes expositions, dans les échanges scientifiques et dans la circulation des publics, » rappelle Lauren Laz.



Philippe Lechat, Lauren Laz et Nathalie Saint-Oyant Copyright MMH

2029, Doucet centenaire : le rendez-vous international à ne pas manquer

L'horizon fixé est limpide : 2029 marquera le centenaire de la mort de Jacques Doucet (1853-1929), couturier, collectionneur et mécène, figure majeure des scènes artistique et littéraire de la Belle Époque. Lauren Laz le dit sans détour : « en 2029, nous allons fêter le centenaire de la disparition de Jacques Doucet ». Et d'expliquer que des projets d'expositions à l'étranger se dessinent déjà ; pour y

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

participer pleinement, il faut que certaines pièces d'Avignon puissent, demain, franchir les frontières. Dans la collection, le symbole est connu : Wagons de chemin de fer à Arles (1888) de Van Gogh, conservé au musée.

Déficit structurel : la mécanique qui érode l'avenir

Le discours interne est prudent, mais l'alerte est claire : le modèle économique, fondé sur les revenus du patrimoine de la Fondation, ne suffit plus. Philippe Lechat évoque une réalité "structurelle", soumise en plus aux aléas des marchés financiers : quand les rendements faiblissent, la marge se réduit, et la réserve s'use. Durant l'interview, un chiffre revient : un déficit annuel évoqué autour de 500 000€, quand les recettes se situeraient un peu en deçà de 300 000€. L'objectif affiché n'est pas de dramatiser, mais de se donner des options. «On demande l'autorisation. Ça ne veut pas dire qu'on utilise l'autorisation», insiste-t-il à propos d'une éventuelle vente, présentée comme une solution de sauvegarde, « en dernier recours ».

Une saison 2026 sans "blockbuster", mais pleine d'expériences

Conséquence directe : pas d'exposition d'été 'classique' en 2026, afin de concentrer l'énergie de l'équipe sur la réécriture du projet muséal à l'horizon 2030. Pour autant, le musée refuse l'hibernation culturelle et mise sur des formats plus vifs, plus proches, plus sensoriels.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



Wagons de chemin de fer à Arles de Vincent Van Gogh en 1888 Copyright MMH

Parmi les temps forts annoncés
Théâtre : une relecture contemporaine de La Mouette de Tchekhov, pensée comme une déambulation dans les espaces du musée. Printemps des poètes : lecture-rencontre autour d'un poème d'Aragon, Le médecin de Villeneuve. L'agenda ici.

Accrochages de saison : focus d'œuvres et contrepoints dans la maison-musée
Médiation : les "Jeudi Art", ateliers adultes, stages et propositions jeune public, maintenus comme colonne vertébrale. Et surtout, une proposition rare dans une maison-musée : un parcours olfactif conçu avec la créatrice Nathalie Saint-Oyant. Lauren Laz en décrit l'ambition : « une manière… de sortir du cadre, et d'avoir une dimension sensorielle un peu nouvelle », avec des installations pensées salle par salle, 'délicates', pour éviter toute saturation. Le musée évoque aussi un travail en cours avec l'Osmothèque, conservatoire dédié à la mémoire des parfums et des odeurs.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Partenariats : Orsay en ligne de mire, Avignon comme clé d'entrée

Autre axe : des synergies muséales, en particulier avec le Musée d'Orsay, 'partenaire naturel' au regard de la chronologie des collections. Lauren Laz mentionne des 'hypothèses en construction', avec l'idée de prêts de longue durée qui 'muscleraient' l'attractivité du parcours avignonnais. Mais le nerf de la guerre reste local. Dans l'interview, la directrice Lauren Laz résume la stratégie : plan 1, convaincre les collectivités de bâtir un soutien pérenne ; plan 2, se préparer au pire pour ne pas agir sous contrainte. « Le verrou, c'est un petit peu la Ville », glisse-t-elle, en espérant qu'un dialogue plus fécond s'ouvrira après les municipales.



Quand l'œuvre s'émancipe et sort de son cadre grâce à Nathalie Saint Oyant Copyright MMH

Un musée 'réinventé' plutôt qu'un musée 'sauvé'

À l'échelle d'Avignon, l'Angladon tient une place singulière : une maison-musée, une collection resserrée mais prestigieuse avec de grands peintres comme Degas, Cézanne, Sisley, Picasso, Modigliani, Van Gogh… et plus de 4 000 œuvres d'art visuelles et objets, et la présence tutélaire de Jacques Doucet, dont

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

l'héritage irrigue encore l'histoire de l'art. 2026 ne ressemble donc ni à une année blanche, ni à une simple parenthèse : c'est une année de travail, de test et de preuves, où l'institution cherche moins un miracle qu'une architecture durable. Comme le résume Lauren Laz, l'objectif est de « mettre sur la table toutes les opportunités possibles » pour construire, d'ici 2030, un musée capable de rayonner sans se renier.

Les infos pratiques
Musée Angladon – Collection jacques Doucet. Du mardi au samedi, de 13h00 à 18h. Dernière admission à 17h15. 5, rue du laboureur à Avignon 04 90 82 29 03. accueil@angladon.com
Mireille Hurlin



Alexandra Siffredi, médiatrice, Philippe Lechat, Nathalie Saint-Oyant et Lauren Laz
Copyright MMH

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Philippe Lechat nommé président de la Fondation Angladon-Dubrujeaud



Philippe Lechat vient d'être nommé à la présidence de la Fondation Angladon – Dubrujeaud où Il succède à Maître Alain Graugnard, avocat. Avignonnais depuis 1988, Philippe Lechat a 66 ans. Après avoir cédé un important cabinet d'audit et de conseil -en expertise comptable et commissariat aux comptes- , il a toujours été fortement impliqué dans la vie associative du départemetn et de la région. Ce passionné de jazz a aussi publié trois romans policiers. Grand amateur d'art, et de peinture en particulier, il arpente régulièrement expositions et musées français et européens. Deux nouveaux membres intègrent le Conseil d'Administration de la Fondation : Marie-Pierre Granier, Alexandre Audemard et Gilles Muller. La Fondation Angladon – Dubrujeaud est reconnue d'utilité publique. Elle a en charge la gestion et le rayonnement du Musée Angladon – Collection Jacques Doucet.

Quelques ouvrages de Philippe Lechat : 'Just a cup of tea' ; 'Just a mountain' ;

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Philippe Lechat, expert-comptable et commissaire au compte vient de quitter Axiome Provence, direction l'avenir !

Pourquoi certaines TPE deviennent-elles des PME ?



« Pourquoi certains créateurs d'entreprise réussissent à passer du stade de la TPE* à celui d'une PME qui se développe harmonieusement ? Cette question m'a souvent été posée… », explique Philippe Lechat, ancien président du groupe Axiome associés pendant plus de 10 ans et aujourd'hui consultant en stratégie d'entreprise.**

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

« Après des années d'observation et quelques lectures universitaires, il me semble que la clé de cette évolution est bien la capacité du créateur d'entreprise à conserver des qualités de leadership tout en développant celles de manager. »

Mais quelle est la différence entre leadership et management ?
« On considère généralement qu'un leader est choisi ou adopté (et donc parfois rejeté…) par une équipe, qui devient de facto 'son' équipe, alors qu'un manager est nommé à ce poste, dans l'équipe, par la direction de l'organisation.
Les fonctions de l'un et de l'autre sont différentes : Un leader doit scruter l'avenir en permanence pour faire des choix stratégiques, tout en rappelant régulièrement le cap fixé aux équipes opérationnelles. Un manager doit conduire son équipe au jour le jour vers l'objectif fixé, tout en veillant scrupuleusement à l'analyse et la résolution des problèmes rencontrés.
Les études réalisées montrent que les qualités essentielles d'un leader sont plutôt la créativité, l'intuition, l'ouverture d'esprit et, bien entendu, une grande capacité à communiquer. Le poste de manager demande lui plutôt des capacités d'écoute, de ténacité, de précision ainsi qu'un talent d'analyse et de mise en œuvre des process. »

Une fois ces idées générales posées, que se passe-t-il en général lors des premières années de lancement d'une entreprise ?
« Pour qu'un projet réussisse à décoller il est nécessaire que le créateur ait 'quelque chose en plus' que les concurrents déjà présents sur le marché. En effet, un avantage concurrentiel ou organisationnel doit permettre de prendre des parts de marchés significatives sur le secteur, à défaut, le projet échoue, faute de clients intéressants.
C'est bien pour trouver et mettre en avant ce petit quelque chose de différent que les talents de leader sont indispensables. Le créateur va devoir réussir à formuler son 'avantage déterminant' et faire adhérer à son projet : banquiers, associés, fournisseurs, salariés et surtout clients rentables !
Ses capacités à être 'un peu différent' et à communiquer brillamment sur son projet sont essentielles pour catalyser énergie, temps disponible et budgets. Si l'entreprise fonctionne correctement, elle va grandir, se structurer et continuer de fédérer les différents acteurs vers la poursuite de l'objectif.
Au bout d'un 'certain temps', l'entreprise grandissant, le fondateur va devoir passer de plus en plus de temps à gérer ses équipes, à organiser les process et à veiller à ce qu'ils restent efficients. Il va aussi consacrer beaucoup d'énergie à conserver ses acquis tout en essayant de développer encore son activité. »

« C'est à ce stade que les qualités de manager du chef d'entreprise doivent prendre le pas sur ses qualités de leader : avant de se consacrer à des idées nouvelles, il doit d'abord s'assurer que le premier projet avance correctement. Autrement dit, ce n'est qu'après avoir bien organisé son entreprise et recruté des managers efficaces que le chef d'entreprise peut se consacrer de nouveau au lancement de projets nouveaux grâce à son leadership. Bien évidemment, il doit, en même temps, rester vigilant sur la bonne marche de l'entreprise et régulièrement rappeler le cap qu'il a fixé aux équipes et aux managers en particulier… »

« Parfois, le leader sent que la fonction de management ne l'intéresse pas vraiment ou bien qu'il n'a pas

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

les capacités requises. Il a alors tout intérêt à transmettre son entreprise sans attendre, c'est ainsi que l'on voit des chefs d'entreprise qui vendent les sociétés qu'ils ont créées plutôt que d'essayer de les développer eux même.
Dans le même sens, le 'seuil de survie des 3 ans de la nouvelle entreprise' n'est pas un mythe mais bien le franchissement du passage de la création à la consolidation du projet, un leader qui passe ce seuil est bien celle qui a su manager développer le projet après les premières années de lancement.
En conclusion, vous l'aurez compris, le développement d'une PME tient beaucoup à la capacité de son leader à structurer et manager ses équipes, dans la durée, après la phase euphorisante et enthousiaste de la création ; ce n'est pas donné à tout le monde ! »

Philippe Lechat a été président du groupe Axiome associés pendant plus de 10 ans. Expert-Comptable inscrit et Commissaire aux Comptes jusqu'en 2019, il est désormais consultant en stratégie d'entreprise, en matière de transmission tout particulièrement. Il est aussi administrateur de plusieurs associations du secteur social et de l'insertion. Enfin, Il est vice-président de la Fondation Angladon qui gère le musée du même nom à Avignon.

*TPE : Très petites entreprises
** PME : Petites *et moyennes entreprises*

Outil de gestion : « Et si l'on essayait le 'Retex' ? »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026



En ces temps de pandémie, nombre de produits et de méthodes nouvelles foisonnent pour proposer des solutions aux problèmes que nous rencontrons. Je vous propose de faire le point sur le 'Retex'. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le Retex n'est pas une nouvelle classe d'antivirus ou un médicament miracle contre le rhume saisonnier, non, il s'agit plus simplement d'un outil de gestion des plus efficaces.

Analyser ses défaillances pour améliorer son efficacité

Pour une fois, cet outil n'a pas un nom anglo-saxon puisqu'il s'agit d'un acronyme bien français : Retex signifiant 'Retour d'expérience'. En fait, il s'agit d'un des éléments d'une démarche qualité bien comprise. Cette dernière ne garantit pas, en effet, que tous les clients vont bénéficier d'une qualité extraordinaire immédiate mais, plus modestement, que l'entreprise (ou l'organisation) va systématiquement analyser ses défaillances et ses points forts pour essayer d'améliorer constamment l'efficacité de ses services ou ses produits.

Dans ce cadre, il s'agit non seulement de pouvoir décrire précisément le fonctionnement de l'entreprise et de chacune de ses fonctions, opérationnelle ou non, mais aussi de mettre en place et de faire vivre le système d'amélioration de ces dernières.

Le Retex a précisément pour but d'essayer de tirer des enseignements opérationnels des succès et des échecs rencontrés par l'entreprise dans le but de plus d'efficacité.

Eviter de faire les mêmes erreurs deux fois

La difficulté est que cette démarche intuitive (S'efforcer de ne pas refaire la même erreur deux fois !) est

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

rarement formalisée dans les organisations. Elle suppose en effet de se poser en équipe pour analyser complètement ce qui s'est passé avant même de proposer des améliorations. A défaut, il arrive trop souvent que l'analyse soit bâclée (et trop intuitive…) et que, du coup, les solutions mises en œuvre ne soient que partielles quand elles ne sont pas carrément inefficaces.
Les résistances au changement sont déjà assez lourdes sans, qu'en plus, les modifications dans l'organisation soient contre productives. Si cela arrive plusieurs fois, inutile ensuite d'essayer de modifier les process !
Donc, ce que la méthode Retex propose c'est de rationaliser et de formaliser l'analyse des points en cause et de bien réfléchir les améliorations à mettre en place. Il faut noter que cette démarche peut s'appliquer non seulement aux défaillances de l'entreprise (Un raté technique ou commercial par exemple) mais aussi aux succès remportés. Ici encore, une organisation qui gagne une victoire ne se met que rarement en cause pour savoir si la victoire aurait pu être encore plus facile ou plus belle :

Plus facile de travailler sur ses réussites que sur ses échecs
« On ne change pas une équipe qui gagne ! » et pourtant, cela est quand même plus facile de travailler sur ses réussites que sur ses échecs…
La méthode est assez simple à définir mais, comme souvent, plus complexe à mettre en œuvre; les étapes indispensables sont notamment les suivantes :

- Vérifier que l'évènement à analyser est susceptible de se reproduire (Sinon c'est un peu perdre son temps…).
- Désigner un pilote de la démarche et lui accorder le budget temps suffisant (C'est souvent le RAQ -responsable du management/assurance qualité- qui s'y colle).
- Définir un périmètre d'étude précis (Le départ d'un client ancien, le succès d'un nouveau produit, un retard perturbant, etc…).
- Recueillir assez largement les informations disponibles sur l'évènement et les formaliser.
- Réunir les acteurs du process en cause en leur demandant de compléter l'analyse préalable et aussi, bien évidemment, de formuler des solutions opérationnelles d'amélioration.
- Recueillir les solutions proposées, les valider ou non avec les acteurs et les responsables en charge du process.
- Diffuser les améliorations retenues en expliquant bien la démarche.
- Vérifier, après un délai de fonctionnement suffisant, que les solutions mises en place sont bien efficientes et satisfont les acteurs du process.
- Recommencer périodiquement la démarche et priorisant les échecs ou les succès à 'Passer au Retex'.

Essayer cette méthode, c'est très souvent l'adopter. Elle en effet l'occasion de communiquer efficacement entre managers et opérationnels sans que ce soit forcément à l'occasion d'une crise ou d'un raté significatif et ses bénéfices peuvent être assez facilement recensés.
Reste à prendre le temps de l'organiser !

Philippe Lechat*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

NB : Pour un exemple de Retex dans le milieu médical en cas de crise : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/retour_experience.pdf

**A la retraite depuis le 1er janvier dernier, Philippe Lechat, fondateur du cabinet d'expertise comptable Axiome Provence, est désormais président de la société de conseil 'Les Aulnes'. A ce titre, il aborde régulièrement dans nos colonnes l'actualité de la gestion d'entreprise.*

(Vidéo) : Entreprise à mission contre label 'B. Corp'



Devant, les difficultés de recrutement, les nouvelles attentes des clients et le souci de leur image les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

entreprises tentent de s'adapter et, parfois, surtout de le faire savoir… Dans ce cadre, le passage vers le statut 'd'entreprise à mission' ou la certification 'B. Corp' sont deux évolutions 'tendance' envisagées par certains dirigeants qui s'inquiètent de leur RSE (Responsabilité sociétale des entreprises).

Alors, engagement réel ou 'green washing' ?

Le débat sur les l'entreprise à mission a donné lieu à de nombreux commentaires, le principe en est qu'une entreprise doit être utile pour la société dans son ensemble, et pas seulement à ses associés. Introduite par la loi Pacte de mai 2019, c'est une innovation majeure, au moins au niveau des principes même du droit des sociétés français.

Cette utilité 'élargie' se marque par une modification des statuts de la société concernée, intégrant la prise en compte des impacts sociaux, sociétaux et environnementaux de ses activités de façon à concilier la recherche de la performance économique avec la contribution à l'intérêt général. Ce choix est indiqué dans le K Bis de la société.

Les objectifs poursuivis sont essentiellement de fédérer les équipes (actionnaires, salariés, partenaires) autour d'une ambition commune. Evidemment l'entreprise souhaite aussi améliorer son image de marque et aussi se protéger contre les rachats hostiles, le cas échéant.

L'entreprise doit mettre en place un 'Comité de mission' interne et se faire certifier par un organisme indépendant qui vérifie la réalisation des objectifs affichés.

Depuis un an, une centaine d'entreprise, dont 70% de PME, ont choisi ce statut. La plus célèbre est Danone, dont le PDG vient, dans la foulée, d'être débarqué par les associés qui s'inquiétaient de la faiblesse des profits 2020 et de l'orientation clairement RSE choisie par Emmanuel Faber. La vie de dirigeant est rarement un long fleuve tranquille !

L'histoire dira si cette option française est un succès auprès du monde économique ou si ce n'est qu'un flop médiatique qui s'intégrera dans la longue liste des 'bonnes fausse idées'…

La certification B. Corp

La certification 'B. Corp' est un peu dans le même esprit (du reste 15% des entreprises à mission sont aussi certifiées B. Corp.). Comme beaucoup d'innovations, cette nouvelle tendance, née en 2010, nous arrive des Etats Unis. Comme pour l'entreprise à mission de la loi Pacte, ce label vise principalement à garantir l'intégration de la mission sociétale au cœur de la performance globale de l'entreprise.

Dans le même mouvement que celui de la loi Pacte, 35 Etats américains ont adopté le modèle de 'Benefit corporation' à titre statutaire. Dans les autres Etats, les entreprises peuvent adopter le label B Corp. mais il s'agit alors là d'une certification contractuelle, demandée par l'entreprise et attribué puis contrôlée par l'ONG 'B Lab', et non pas d'une option ouverte par un texte législatif.

En 2020, le label B. Corp. regroupe environ 2 800 entreprises réparties dans 60 pays à travers le monde et exerçant leur activité dans plus de 150 secteurs différents. En France, depuis 2014, 80 entreprises ont été certifiées B. Corp., et ce nombre ne cesse de croître. Le label est accordé si, après analyse de 200 points du questionnaire d'évaluation, le score de l'entreprise est supérieur à 80. Il faut relever qu'outre un label, B. Corp. est aussi une communauté d'entreprises cherchant à multiplier leurs échanges et leurs expériences dans un même esprit.

Alors le match est ouvert entre le label US et le texte législatif à la française. Gageons que les sociétés jeunes, high-tech et ouvertes sur l'international préfèreront sans doute un label US « branché » qu'une modification statutaire à inscrire au registre du commerce !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Philippe Lechat*

**A la retraite depuis le 1er janvier dernier, Philippe Lechat, fondateur du cabinet d'expertise comptable Axiome Provence et désormais président des 'Aulnes conseil'. A ce titre, il aborde régulièrement dans nos colonnes l'actualité juridique des entreprises.*

Pour en savoir plus avec Thierry Sibieude, professeur Essec et titulaire de la chaire innovation et entrepreneuriat social.

L'IP Box(1) pour les 'happy few'



A la retraite depuis le 1er janvier dernier, Philippe Lechat, fondateur du cabinet d'expertise comptable Axiome Provence et désormais président de 'Les Aulnes conseil', évoque la taxation

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

des revenus de brevets et autres revenus de la propriété intellectuelle.

Une réforme fiscale de 2019 est un peu passée inaperçue des experts-comptables et des PME. Il s'agit de la modification du régime de taxation (favorable) des revenus de la propriété intellectuelle.
Jusqu'en 2019, il existait un régime de faveur pour la taxation des revenus de brevets et autres revenus de la propriété intellectuelle. Pour les sociétés ces revenus étaient taxés au taux de 15% au lieu du taux normal (28% en général pour les PME) mais, nous sommes d'accord, cela concernait peu de PME.

L'article 238 du CGI précise désormais que :

- D'une part les revenus de logiciels créés par l'entreprise sont clairement éligibles au dispositif,
- D'autre part la base de calcul de cet impôt à taux réduit est claire : Il s'agit des revenus issus des logiciels originaux protégés par le droit d'auteur.
- Enfin le taux est réduit à 10 % de ces revenus.
-

La réforme est issue d'un alignement international de la fiscalité française sur le sujet, le but est bien évidement d'attirer en France les entreprises créatrices de logiciels ou de brevets (ou d'éviter au moins qu'elles ne partent à l'étranger…). Pour ce faire, est introduite la notion de 'Nexus' qui réserve ce régime à la quote-part des revenus issus de l'entreprise et d'une recherche localisée en France.

En conséquence, les sociétés qui produisent en France des logiciels, pour les louer sous forme de redevance à leurs clients, disposent désormais d'un régime de faveur extrêmement intéressant.

Bien évidemment, qui dit avantages dit contraintes (surtout pour le fisc français …), il est donc nécessaire de documenter de façon extrêmement précise l'ensemble du dossier afin de démontrer :

- que l'entreprise est bien celle qui a créé le logiciel (si elle l'a acheté, cela ne fonctionne pas aussi bien …)
- qu'elle l'a créé en France (et pas en Inde ou à Londres…)
- que la partie de ses revenus correspondant à des licences d'utilisation dudit logiciel est bien identifiée (et pas noyée dans un package global, matériel, maintenance, redevance…)

Vous l'aurez compris, le contentieux fiscal va être abondant sur cette affaire !

Si cela vous tente, je ne saurais trop vous rapprocher de votre conseil spécialisé habituel qui se fera un plaisir de traiter l'IPBOX en plus de votre CIR[(2)] annuel, par contre négociez bien les honoraires, en général cela pique un peu.

Philippe Lechat

- ***(**1) IPBOX : Intellectual Property Box (A prononcer : « AIE-PI-BOX » si vous voulez faire moderne…)*
- *(2) CIR : Crédit impôt recherche*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

Expertise comptable et audit : Axiome Provence change de dirigeants





Le cabinet d'expertise comptable et d'audit Axiome Provence, intégré au groupe Axiome Associés, change de dirigeants. Philippe Lechat (voir photo ci-dessus), fondateur du cabinet Axiome Provence, associé avec Bernard Coron et Nadia Esposito, annonce, en effet, son départ en retraite à compter du 1er janvier 2021. En remplacement, les nouveaux associés d'Axiome Provence sont Anne Dideron, Philippe Mas et Olivier Roger, experts-comptables et commissaires aux comptes, déjà dirigeants de cabinets membres du groupe Axiome Associés.

Cette opération, préparée depuis 2017, permet de regrouper trois cabinets sur le bassin économique du delta du Rhône : Axiome Provence à Avignon, Axiome Dideron à Nîmes et Axiome Delta à Arles et Tarascon.

Renforcer la position du groupe

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 5 novembre 2026

« Les équipes actuelles d'Avignon vont continuer à accompagner les entrepreneurs, dirigeants associatifs, professionnels libéraux, tant en expertise comptable qu'en gestion financière, gestion sociale, conseil juridique et fiscal. Les valeurs du cabinet – proximité, excellence, réactivité – demeurent les fondamentaux essentiels de cet accompagnement, explique Axiome Associés. Cette transmission renforce la position du groupe comme partenaire majeur des entreprises, associations et professionnels libéraux sur la Région Sud Provence et Occitanie. »

Les nouveaux associés seront les nouveaux signataires des mandats de commissariat aux comptes qui restent traités de manière opérationnelle par les équipes d'Avignon. Philippe Lechat restera présent tout au long de l'année 2021 pour accompagner la transition.

Un service complet

Créé en 1986, Axiome Associés est un acteur majeur de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes en Provence et Occitanie avec un chiffre d'affaires de plus de 24 M€ en 2019. Rassemblant 50 associés et 330 collaborateurs, le Groupe est implanté à Arles, Avignon, Nîmes, Aigues-Mortes, Alès, Béziers, Castelnau-le-Lez, Frontignan, Jacou, La Grande Motte, Le Grau du Roi, Mèze, Montpellier, Narbonne, Perpignan, Tarascon et Thuir. Certifié AFAQ 9001-2015, partenaire de PVB- Avocats (implanté à Avignon, Nîmes et Montpellier) et membre du groupement national Différence, il est leader régional et 42^{e} cabinet national.

« Nous proposons un service de proximité et complet aux dirigeants dans la gestion quotidienne de leur entreprise : expertise-comptable, audit, conseil, fiscalité, juridique, formation, gestion sociale, ingénierie informatique », explique Philippe Lechat.